

saisir l'une des poules et d'effectuer sur elle les mouvements du coït. D'abord la poule se défendit, puis, peu à peu, elle se prêta aux manœuvres du chien, enfin elle finit par rechercher celui-ci, même par provoquer l'acte : elle se plaçait accroupie devant le chien et, par un caquetage particulier, lui manifestait son désir. Les choses persistèrent pendant plusieurs semaines. Pour y mettre fin, on dut sacrifier la poule.

BIBLIOGRAPHIE

Le Dr Charles Perrier vient de publier sur « La Maison Centrale de Nîmes, ses organes, ses fonctions, sa vie » un très intéressant ouvrage.

Ce travail n'est pas une simple monographie.

L'auteur encadre ses descriptions d'aperçus généraux sur les différents systèmes pénitentiaires, sur la criminalité, ses facteurs, sa thérapeutique et sa prophylaxie.

Il touche à toutes les grandes questions qui préoccupent les criminalistes et donne, avec des observations fort judicieuses, des opinions que nous partageons de tous points.

Pour le Dr Perrier, il n'y a pas de type criminel : « le criminel ne porte pas sur lui une livrée qui le fasse distinguer de l'honnête homme. » Et cette appréciation si nette résulte pour l'auteur de ses propres constatations et de l'examen des théories contradictoires, fantaisistes et si péniblement élaborées par des écoles dont la célébrité a été aussi rapide qu'éphémère.

Parmi les facteurs de la criminalité, M. Perrier place au premier rang les facteurs sociaux, l'alcoolisme, la misère, le milieu, reléguant au second rang les facteurs individuels et les facteurs cosmiques.

Pour qui a vécu au milieu des criminels, pour qui connaît leurs familles, l'abandon dans lequel on les a en général laissés dans leur enfance, les misères dont ils ont souffert, le mal qui menace notre société moderne a bien là sa principale cause.

M. Perrier se prononce fortement pour la protection de l'enfance. Si l'on veut atteindre le mal dans sa source, il faut, en effet, commencer par enrayer le recrutement de l'armée du crime.

Nous avons parcouru, avec un réel plaisir, les pages relatives à la vie et aux mœurs des prisonniers et ce n'est pas sans surprise que nous nous sommes trouvé, après plus de vingt-cinq années passées dans les services pénitentiaires, initié à des mystères inconnus de l'existence en maison centrale.

L'auteur excelle à rendre la puissance du *tabac* prohibé, jouant parmi ces agglomérations d'hommes le rôle de l'or dans notre société moderne. Il dévoile les « trucs » du prisonnier, raconte son existence pénale, le montrant au travail, à table, au lit, à la promenade, en punition, à l'école, à la chapelle, au temple ou à la synagogue.

Rien n'a échappé à M. Perrier qui ne nous fait d'ailleurs grâce d'aucun détail.

La description veut être d'une précision telle qu'elle ressemble parfois même un peu à un extrait d'inventaire ou de règlement.

Le D^r Perrier est chargé du service de santé de la maison centrale de Nîmes. Il a trouvé là un vaste champ d'études et a su en tirer partie.

Ses travaux statistiques sur la morbidité, la mortalité comparées de l'établissement de la ville de Nîmes et de l'ensemble des maisons pénitentiaires, et les observations faites sur ces données méritent d'être examinées.

M. Perrier critique certaines parties du service : la qualité du pain, de la viande, des légumes donnés aux détenus, l'organisation du travail en ce qui concerne quelques industries dont la concurrence serait funeste aux ouvriers libres ; mais il le fait sans acrimonie et sans parti pris. Il sait, d'autre part, rendre justice aux efforts de l'administration et reconnaître les améliorations réalisées depuis un demi-siècle dans nos maisons centrales.

La sincérité et la précision des faits, la modération des opinions émises, la vivacité et la simplicité du style, une abondance exceptionnelle de citations heureuses, pleines d'à propos, font du travail de M. le D^r Perrier un volume utile à consulter à plus d'un titre par les « pénitentiaires » et les criminologistes, un ouvrage intéressant à parcourir, même pour de simples profanes.

15 février 1896.

RAUX

Directeur de la 20^e circonscription pénitentiaire.

Étude médico-légale sur la précipitation par le D^r BONNETTE,
Storck, Lyon, 1892.

La précipitation doit s'entendre de toute projection violente d'une hauteur élevée. Ses effets ont été étudiés, au point de vue médico-légal, par Zacchias, Mahon, Fodéré, Orfila, Devergie, Lacassagne, etc. Ils sont très facilement expliquables d'une manière générale par la formule physique de la chute des corps : ils se traduisent par la force vive que possède le corps en tombant au moment du choc, force vive égale au produit de la masse ou poids du corps par la hauteur de chute et l'intensité de la vitesse (constante et égale à 9 m. 8).. L'on